

RAPPORT ANNUEL 2022

Ensemble, prenons soin de demain



SOMMAIRE



1 GOUVERNANCE 4



2 RAPPORT DE GESTION 10



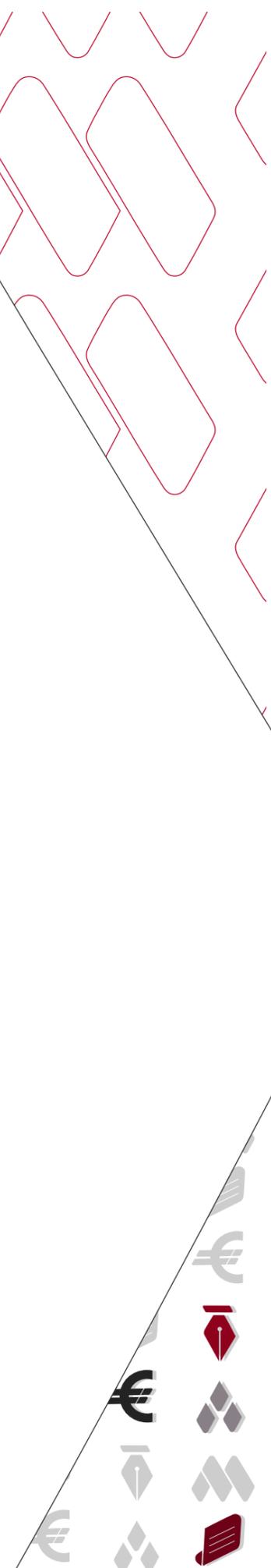
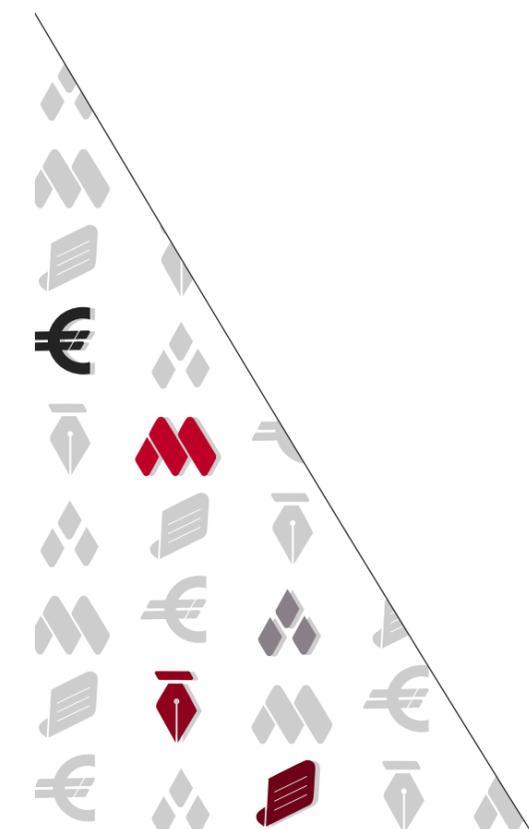
3 ÉTATS FINANCIERS 18



4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 42



5 ORGANIGRAMME DU GROUPE 50





GOUVERNANCE

PRÉSIDENTES

COMITÉ EXÉCUTIF

FONCTIONS CLÉS



Catherine Vinikoff
MACSF SGAM (SGAM)
MACSF assurances (S.A.M.)
MACSF Libéa (S.A.)

Laurence Carpentier
MACSF prévoyance (S.A.M.)
MACSF épargne retraite (S.A.)

COMITÉ EXÉCUTIF



1. **Alain Serdet**
Directeur Pilotage, Risques
et Contrôle de Gestion

2. **Thierry Houselstein**
Directeur Comité Médical

3. **Erika Sam**
Directrice Ressources Humaines

4. **Amaury Roland-Gosselin**
Directeur Secrétariat Général Juridique
et Conformité groupe

5. **Edouard Perrin**
Directeur Réseau Agences

6. **Roger Caniard**
Directeur Financier

7. **Stéphane Dessirier**
Président du Comité Exécutif,
Directeur Général
MACSF SGAM et MACSF assurances,
Directeur Général Délégué
MACSF épargne retraite

8. **Luc Romanillos**
Directeur Technique Assurance

9. **Sabine Ravier**
Directrice Relation Sociétariat
et Clientèle

10. **Serge de Andolenko**
Directeur Audit et
Comités Administrateurs

11. **Guillaume Rosenwald**
Directeur Général MACSF épargne retraite
Président du Directoire MACSF financement
Directeur Général Délégué
MACSF prévoyance et MACSF Libéa
Directeur Général Adjoint MACSF SGAM
Directeur Assurances et Services Actuariat
et Réassurance

12. **Yohan Gabay**
Directeur Systèmes d'Information

13. **Jean-Philippe Schneider**
Directeur Indemnisation
et Partenariats

14. **Eric Dubos**
Directeur Financier

15. **Sandrine Guebin**
Directrice Comptabilité
et Administration Groupe

16. **Eric Bertrand**
Directeur Immobilier

17. **Nicolas Gombault**
Directeur Général
MACSF Libéa et MACSF prévoyance
Directeur Général Délégué
MACSF SGAM et MACSF assurances
Directeur de l'Indemnisation
et de la Communication Médicale

18. **Ségolène de Dianous**
Directrice Marketing, Digital,
Communications et RSE



GOUVERNANCE

PRÉSIDENTES

COMITÉ EXÉCUTIF

FONCTIONS CLÉS

Amaury Roland-Gosselin
Conformité

Serge de Andolenko
Audit Interne

Alain Serdet
Gestion des risques

Pierre-François Marcastel
Actuariat



RAPPORT DE GESTION

POINTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'année 2022 a connu, sur le plan sanitaire, un retour à la normale, après des années 2020 et 2021 fortement marquées par l'épidémie du coronavirus Covid-2019.

Sur le plan économique et politique, l'année 2022 a vu émerger le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a notamment remis en question la reprise de croissance amorcée en début d'année et a eu des impacts majeurs sur les ressources en énergies et matières premières au niveau mondial, entraînant de l'inflation, une montée des taux de crédit d'une rapidité inédite et des inquiétudes sur les marchés financiers.

Dans ce contexte, le groupe MACSF est resté vigilant sur ses expositions en termes de risque et notamment l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur l'environnement économique et financier. Le groupe MACSF n'a pas subi d'impact direct majeur sur son activité. Le portefeuille d'actifs a fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine du conflit. Par ailleurs, il n'a pas été identifié de contrat d'assurance touché par les mesures de gel des avoirs. La sinistralité 2022 a été marquée par des événements climatiques notamment en grêle et sécheresse.

Sur le plan réglementaire, en application de la loi PACTE du 22 mai 2019 et conformément à l'article 71, le groupe a créé un nouveau canton dédié à la retraite le 31 décembre 2022 dans la société MACSF épargne retraite. Ce canton vise à favoriser le développement de l'épargne en vue de la retraite, en complément des régimes obligatoires. Il regroupe les contrats Madelin et PER dédiés à la retraite et totalise 2 262 millions d'euros (dont 81,1 millions de provisions pour participation aux excédents) sur un total de provisions mathématiques de 28 285 millions d'euros dans les comptes au

31 décembre 2022. Les méthodes appliquées pour la constitution de ce canton dédié à la retraite ont veillé à préserver l'équité entre les assurés et ont été exposées préalablement auprès de l'ACPR. Les principes de valorisation des actifs et des passifs appliqués au canton sont identiques à ceux appliqués pour l'entité d'assurance MACSF épargne retraite. Le collège de l'ACPR a approuvé la création de ce canton selon les modalités proposées le 10 octobre 2022 avec effet au 31 décembre 2022.

Dans un contexte de ressources énergétiques tendues, le groupe a veillé, à son échelle, gérer les ressources de manière responsable.

En parallèle, dans le cadre du déploiement de la politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), une information a été menée auprès de l'ensemble des collaborateurs pour les sensibiliser au sujet, partager la politique du groupe et ses orientations privilégiées non seulement axées sur l'environnement mais aussi sur le domaine de la santé en lien avec l'activité du groupe.

En termes d'organisation, fort de l'expérience de l'activité poursuivie en télétravail pendant l'épidémie de Coronavirus, le groupe a renégocié un nouvel accord de travail à distance visant à concilier au mieux les besoins de l'entreprise, le bien-être des collaborateurs et les ressources nécessaires. Préoccupé de pouvoir toujours maintenir le service à ses sociétaires face à tout nouvel événement qui pourrait perturber ses activités, le groupe MACSF veille particulièrement à identifier et organiser les moyens techniques, matériels et humains nécessaires à la continuité de son activité.

En 2022, le groupe MACSF est resté pleinement mobilisé aux côtés de professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir dans leurs activités.





LE GROUPE

En 2022, le groupe a maintenu le cap sur les objectifs de son plan stratégique MACSF 2020-2024.

Le chiffre d'affaires du groupe est en léger recul à 2,3 milliards d'euros contre 2,3 milliards d'euros en 2021. Les activités ont globalement toutes progressé à l'exception de la collecte en assurance vie qui affiche un léger recul après une année 2021 dopée par l'effet de rattrapage post-Covid. Pour l'assurance vie, le chiffre d'affaires affiche un très bon niveau à 1 471 millions d'euros mais un recul par rapport à une année record 2021 à 1 538 millions d'euros. La part des unités de compte a progressé de 3 % pour atteindre 5,1 milliards d'euros contre 4,9 milliards en 2021.

CONTEXTE DU MARCHÉ FRANÇAIS DE L'ASSURANCE

(source France Assureurs)

Pour 2022, au niveau national, les cotisations de l'assurance française sont évaluées à 239 milliards d'euros, chiffre globalement stable par rapport à 2021. Toutefois, les cotisations d'assurance vie sont en baisse de 3 % à 144,4 milliards d'euros contre 151,1 milliards d'euros l'année précédente.

À la fin du mois de décembre 2022, les encours des contrats d'assurance vie atteignent 1 844 milliards d'euros contre 1 876 milliards d'euros en 2021 soit une légère baisse de 2 %.

La collecte nette 2022 est positive et s'établit à +14,3 milliards d'euros, avec une positive de 34,6 milliards d'euros en unités de compte et négative de 20,3 milliards d'euros pour les supports euros.

A 57,7 milliards d'euros et à + 34,6 milliards d'euros, les cotisations et la collecte nette en unités de compte (UC) atteignent également des niveaux comparables à 2021. Ces supports largement

L'activité non vie progresse de 4,4 % pour s'établir à 709 millions d'euros contre 679 millions en 2021. Cette évolution est de +6,7 % pour les dommages aux biens du particulier, +4,9 % pour la protection juridique et -0,2 % pour les assurances dommages corporels.

Sur le plan financier, l'année 2022 a connu une remontée fulgurante et inédite des taux de crédit avec des marchés accusant une baisse en fin d'année.

La trajectoire fiscale de baisse d'impôt sur les sociétés s'est poursuivie en 2022.

Dans ce contexte, avec une gestion maîtrisée, le résultat du groupe ressort à 246,9 millions d'euros contre 265 millions d'euros en 2021

investis en actions mais dont le capital n'est pas garanti, contrairement au fonds en euros, continuent de progresser et représentent 40 % du marché. Le succès des nouveaux plans d'épargne retraite (PER) contribue à ces performances grâce au plus grand nombre de souscriptions nouvelles et à la collecte nette plus élevée. *A contrario*, le fonds en euros poursuit sa lente décrue, avec une décollecte de 20,3 milliards d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de personnes est en léger recul à 172,5 milliards d'euros contre 177,6 milliards d'euros en 2021 qui était une année record de l'assurance vie.

Les cotisations d'assurance de biens et responsabilité progressent de 4,7 % sur l'exercice 2022. Cette année a été ponctuée par des événements climatiques marquants, importantes chutes de grêles, nombreux feux de forêt, ayant contribué à une hausse de 20,3 % de la sinistralité par rapport à 2021.



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un contexte économique mondial déstabilisé au sortir de la crise sanitaire et percevant déjà le spectre inflationniste, la guerre en Ukraine a renforcé les tensions sur les marchés des matières premières engendrant un choc sur les prix de l'énergie.

Ainsi, d'un point de vue économique, 2022 restera dans l'histoire comme l'année du retour de l'inflation qui a obligé les banques centrales à entamer un cycle de resserrement agressif de plus de 250 points de base. Le retour de l'inflation aura renversé plus de dix ans d'assouplissement monétaire et marqué la fin de l'ère des taux d'intérêt négatifs.

2022 est l'*annus horribilis* avec une forte correction de tous les actifs financiers à l'exception du dollar et du pétrole. Les actions et les obligations ont globalement baissé de 15 %. Ainsi, sur l'année 2022, le Dow Jones perd 8,78 %, le Nasdaq 33,10 % et le CAC40 9,50 %. Les taux souverains remontent nettement, le taux à 10 ans français repasse la barre des 3 % à 3,11 %. L'euro recule contre les principales devises avec un euro/dollar à 1,07 en fin d'année.

Tout au long de l'année 2022, le groupe MACSF a œuvré dans le respect des engagements extra-financiers ESG du groupe.

• Détenir 10 % d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80 % en obligations vertes. Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des objectifs de développement durable des Nations Unies.



• Investir la totalité de la trésorerie dans des fonds classés article 8 (la communication du produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales) ou article 9 (le produit a un objectif d'investissement durable) du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Les deux engagements ont été tenus sur l'année 2022.

Aucun investissement sur les émetteurs présents dans la liste d'exclusion n'a été fait sur 2022. Le groupe MACSF a aussi mis en place une politique sur les hydrocarbures non conventionnels (charbon, pétrole et gaz).



Les mouvements sur les obligations responsables sont les suivants en 2022 :

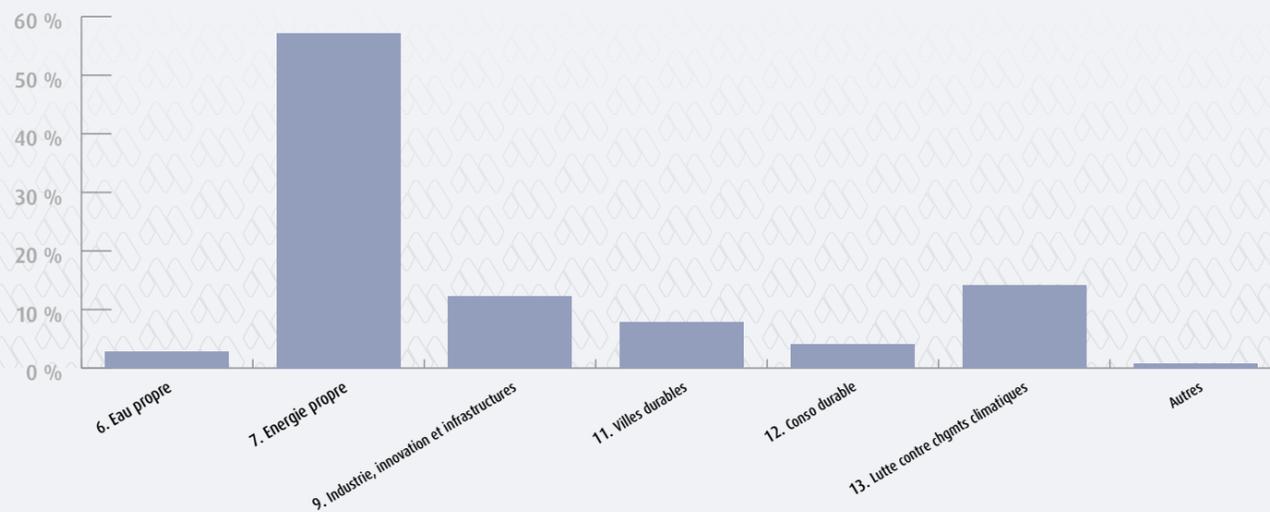
Renforcement

Identifiant	Emetteur
XS2350756446	ING
XS2056491587	GENERALI
PTEDPNOM0015	EDP
XS2065601937	IREN
XS1682538183	IBERDROLA
FR0013384567	LA POSTE
XS2009861480	ESB
XS2239845253	CHANEL
XS2411241693	TALANX
XS2152308727	CPPIB
XS2152899584	E.ON
FR0011911247	ENGIE
XS1981060624	ERG
XS1505568136	TENNET
FR0014006U00	EDF
XS2013745703	BBVA
XS2009891479	VATTENFALL

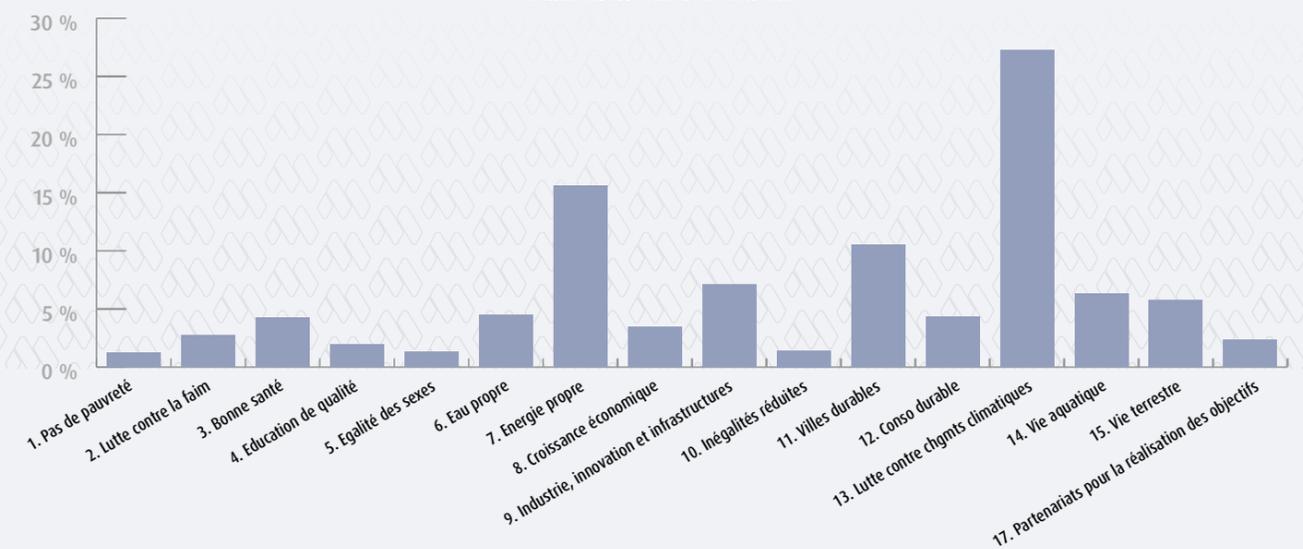
Nouveaux investissements

Identifiant	Emetteur
XS2531420656	ENEL
FR001400DSQ1	AFD
XS1933817824	EBRD
FR001400A1H6	ENGIE SA
FR001400AQH0	OAT
XS1280834992	EIB
DE000A30VPM1	AMPRION
DE000A30VPL3	AMPRION
FR001400CN47	LA POSTE
FR001400D608	EDF
XS2529233814	INTESA SANPAOLO
XS2531569965	ORSTED
FR001400CKA4	SOCIETE GENERALE
XS2470158259	HLD
FR0014009E07	CARREFOUR
XS2490472102	ORSTED
DE000A3K5HW7	JAB
XS2437330819	SPIRE
XS2110094542	CITIGROUP
XS2485360981	HERA
XS2484587048	TELEFONICA

Utilisation des ressources



Utilisation des ressources



Le contexte économique et financier pour 2023 invite à la plus grande prudence dans notre allocation d'actifs et nos choix d'investissements. En effet, les perspectives de croissance pour 2023 apparaissent favorables, mais les incertitudes persistent. De nombreux défis sont à relever : le pilotage de la politique monétaire et la hausse des taux après plus d'une décennie de conditions monétaires toujours plus accommodantes, l'endettement des Etats et l'intégration dans nos modèles économiques et financiers des contraintes environnementales.



ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les événements survenus dans le système bancaire touchant plus particulièrement SVB (Silicon Valley Bank) et Crédit Suisse après la clôture 2022 sont

sans impact sur les comptes des sociétés et du groupe MACSF.

RÉSULTATS DU GROUPE MACSF : PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

Assurance non-vie

Le chiffre d'affaires est de 709 millions d'euros en 2022 contre 679 millions en 2021, soit une progression de 4,4 %.

Il est composé des assurances "Dommages" (Auto, RC, Risques divers) pour 437 millions d'euros et des assurances de "Personnes" (Frais médicaux, Plans de prévoyance) pour 268 millions d'euros.

Les charges de prestations brutes sont stables et s'élèvent à 536 millions d'euros.

Le résultat de la réassurance ressort en perte pour 22,7 millions d'euros contre une perte de 16,6 millions d'euros en 2021.

Les produits financiers nets de charges s'élèvent à 48,9 millions d'euros contre 41,5 millions en 2021.

Les charges de gestion s'élèvent à 134 millions d'euros contre 132,8 millions en 2021.

Le résultat courant ressort à 65 millions d'euros contre 70,8 millions l'exercice précédent.

Assurance vie

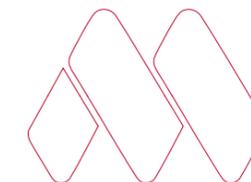
Le chiffre d'affaires est de 1 471 millions d'euros en 2022 contre 1 538 millions en 2021.

Les charges de prestations s'élèvent à 1 611 millions d'euros contre 2 557 millions en 2021. Cette variation s'explique principalement par la baisse des provisions mathématiques en lien avec la baisse de valorisation des unités de compte en fin d'année, malgré une collecte positive en épargne-retraite.

Le résultat de la réassurance ressort en perte pour 1,4 million d'euros.

Les produits financiers nets de charges se sont élevés à 367 millions d'euros, à rapprocher de 1 314 millions d'euros en 2021. Cette évolution est due principalement à la baisse de valorisation des ACAV de 396,4 millions d'euros cet exercice, contre une hausse de 498,9 millions en 2021, soit une variation de 895,3 millions en valeur absolue entre les deux exercices. Par ailleurs, le conflit en Ukraine a eu un impact défavorable sur les marchés financiers et l'atterrissage 2022.

Le résultat courant ressort à 190 millions d'euros contre 254 millions d'euros en 2021.



Activités bancaires

Les produits d'exploitation bancaire sont de 23,6 millions d'euros contre 19,3 millions d'euros en 2021 et se rapportent à l'activité de MASCF financement.

Le résultat courant est en bénéfice de 204 milliers d'euros contre 214 milliers d'euros en 2021.

Autres activités

Le chiffre d'affaires est de 23,5 millions d'euros contre 25,1 millions d'euros en 2021 constitué de l'activité immobilière.

Le résultat courant est en bénéfice de 1,7 million d'euros contre 4,3 millions d'euros en 2021.

Compte de résultat combiné

Le chiffre d'affaires est de 2 228 millions d'euros en 2022 contre 2 261 millions d'euros en 2021. Globalement, en intégrant les activités bancaires de MACSF financement, ainsi que les autres activités, le résultat d'exploitation courant est de 257 millions d'euros contre 330 millions d'euros en 2021.

Le résultat net consolidé est de 246,9 millions d'euros à comparer à 265 millions d'euros l'année précédente.

Bilan combiné

À l'actif, les placements s'élèvent à 33 751 millions d'euros contre 33 114 millions d'euros en 2021 soit une hausse de 1,9 %. Cette hausse s'explique notamment par la croissance de l'activité de prêts de titres qui totalise 2 140 millions d'euros contre 1 309 millions d'euros en 2021. Les placements en unités de compte progressent et s'élèvent à 5 130 millions d'euros contre 4 977 millions d'euros en 2021 malgré une évolution des marchés qui a affecté leur valorisation de fin d'année.

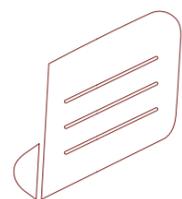
En ajoutant les créances, les comptes de régularisation Actif et les autres postes débiteurs, le total de l'actif est de 36 878 millions d'euros, à comparer à 35 390 millions d'euros en 2021.

Au passif, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 3 845 millions d'euros en 2022 contre 3 598 millions d'euros en 2021, soit une progression de 6,9 %.

Les provisions techniques brutes sont de 25 521 millions d'euros contre 25 251 millions d'euros en 2021 en hausse de 1 %. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont de 5 094 millions d'euros contre 4 962 millions d'euros en 2021, en progression de 2,7 %.

Les autres passifs représentent principalement les provisions pour risques et charges et les dettes diverses.

Le poste Autres dettes s'élève pour 2022 à 2 294 millions d'euros contre 1 467 millions d'euros l'année précédente. Cette augmentation est due principalement à l'activité de prêt de titres qui fait apparaître les dettes liées au collatéral remis en garantie.



A - BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)

	2022	2021
Actifs incorporels :	5 694	6 705
→ écarts d'acquisition	-	-
→ portefeuille de contrats	-	-
→ autres	5 694	6 705
Placements des entreprises d'assurances :	28 132 803	27 646 397
→ terrains et constructions	827 740	864 912
→ placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	645 608	420 320
→ autres placements	26 659 455	26 361 164
Placements représentant les engagements en Unités de Compte	5 130 043	4 976 635
Placements des autres entreprises	488 722	491 061
Titres mis en équivalence	-	-
Parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	240 515	253 761
Créances nées des opérations d'assurances ou de réassurance	209 539	192 310
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	26 923	31 205
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	2 249 926	1 357 805
Autres créances	80 512	129 504
Autres actifs :	94 432	87 065
→ immobilisations corporelles	94 432	87 064
→ autres	-	1
Comptes de régularisation-actif :	218 572	217 724
→ frais d'acquisition reportés	22 580	22 488
→ autres	195 992	195 236
TOTAL DE L'ACTIF	36 877 680	35 390 174

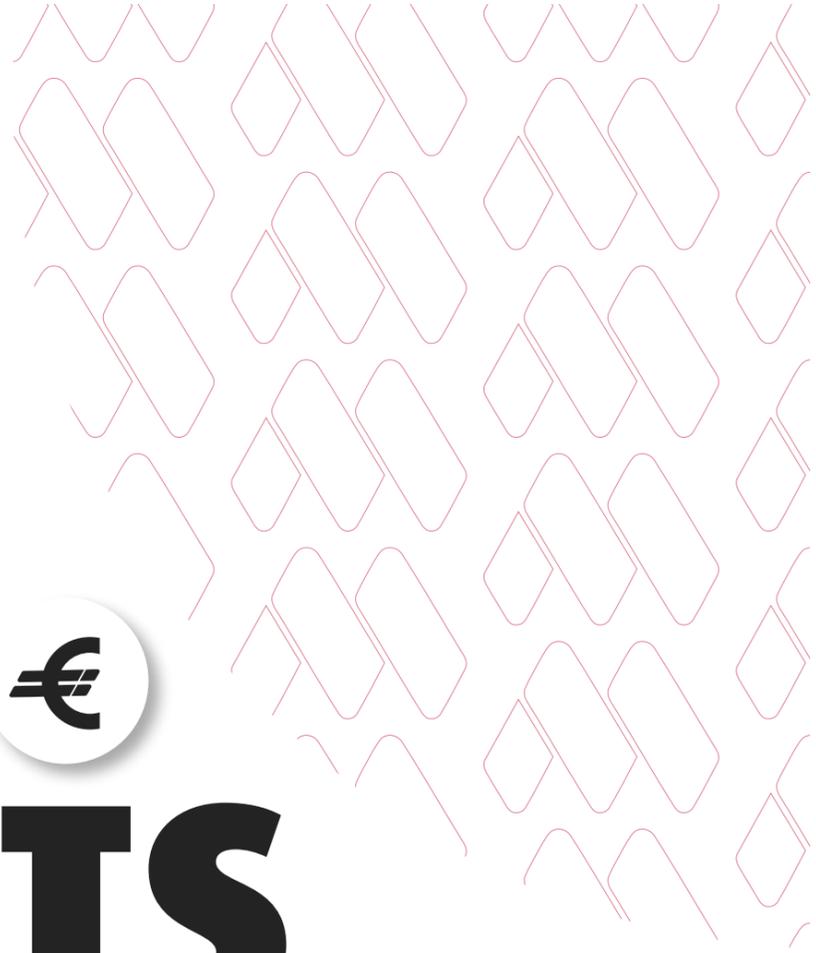
ÉTATS FINANCIERS

BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

ANNEXE AUX COMPTES





B - BILAN

PASSIF (en milliers d'euros)	2022	2021
Capitaux propres du groupe :	3 845 182	3 598 294
→ capital social et fonds équivalents	7 929	7 929
→ primes	-	-
→ réserves consolidées	2 284 376	2 074 458
→ autres réserves	1 305 989	1 250 922
→ résultat combiné	246 889	264 985
Intérêts minoritaires	-	-
Passifs subordonnés	-	-
Provisions techniques brutes :	25 520 942	25 251 477
→ provisions techniques vie	23 320 143	23 106 656
→ provisions techniques non-vie	2 200 798	2 144 822
Provisions techniques en Unités de Compte	5 094 332	4 961 538
Provisions pour risques et charges	5 790	5 033
Dettes nées des opérations d'assurances ou de réassurance	57 096	58 877
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	-	-
Dettes représentées par des titres	41 618	37 024
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	1 732	4 655
Autres dettes	2 294 120	1 467 575
Compte de régularisation-passif	16 868	5 701
TOTAL DU PASSIF	36 877 680	35 390 174

C - TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS (en milliers d'euros)	2022	2021
ENGAGEMENTS REÇUS		
→ entreprises d'assurance	186 443	205 551
→ entreprises du secteur bancaire	126 247	137 064
→ autres entreprises	1 368	1 792
ENGAGEMENTS DONNÉS		
→ entreprises d'assurance	1 335 958	1 266 234
→ entreprises du secteur bancaire	-	-
→ autres entreprises	-	-



D - COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

(en milliers d'euros)	ACTIVITÉS assurance non vie	ACTIVITÉS assurance vie	ACTIVITÉS bancaires	AUTRES activités	TOTAL 2022	TOTAL 2021
Primes émises	709 225	1 471 351			2 180 576	2 216 685
Variation des primes non acquises	(15 591)				(15 591)	(3 309)
Primes acquises	693 635	1 471 351			2 164 986	2 213 377
Produits d'exploitation bancaire			23 587		23 587	19 349
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				23 524	23 524	25 151
Autres produits d'exploitation	14 889	37 618		734	53 241	59 098
Produits financiers nets de charge	48 870	366 845		403	416 118	1 355 804
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS	757 394	1 875 814	23 587	24 660	2 681 455	3 672 779
Charges des prestations d'assurance	535 667	1 610 886			2 146 553	3 072 726
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	22 709	1 444			24 154	17 222
Charges d'exploitation bancaire			20 413		20 413	16 654
Charges des autres activités				22 998	22 998	28 141
Charges de gestion y compris participation et intéressement	134 038	73 464	2 970		210 472	207 792
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	692 414	1 685 795	23 383	22 998	2 424 590	3 342 536
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	64 980	190 019	204	1 663	256 865	330 243
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					-	-
Autres produits nets					(224)	(126)
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					256 641	330 117
Résultats exceptionnels					(912)	(1 977)
Impôts sur les résultats					(8 840)	(63 156)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES					246 889	264 985
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence						
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ					246 889	264 985

ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

I – POINTS SIGNIFICATIFS DE L'ARRÊTÉ DES COMPTES

L'année 2022 a connu, sur le plan sanitaire, un retour à la normale, après des années 2020 et 2021 fortement marquées par l'épidémie du coronavirus "covid-2019".

Sur le plan économique et politique, l'année 2022 a vu émerger le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a notamment remis en question la reprise de croissance amorcée en début d'année et a eu des impacts majeurs sur les ressources en énergies et matières premières au niveau mondial, entraînant de l'inflation, une montée des taux de crédit d'une rapidité inédite et des inquiétudes sur les marchés financiers. Le groupe MACSF est resté vigilant sur ses expositions en terme de risque et notamment l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur l'environnement économique et financier. Le groupe MACSF n'a pas subi d'impact direct majeur sur son activité. Le portefeuille d'actifs a fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine du conflit. Par ailleurs, il n'a pas été identifié de contrat d'assurance touché par les mesures de gel des avoirs. La sinistralité 2022 a été marquée par des événements climatiques notamment en grêle et sécheresse. Dans un contexte de ressources énergétiques tendu, le groupe a veillé, à son échelle, à gérer les ressources de manière responsable.

Sur le plan réglementaire, en application de la loi PACTE du 22 mai 2019 et conformément à l'article 71, le groupe a créé un nouveau canton dédié à la retraite le 31 décembre 2022 dans la société MACSF épargne retraite. Ce canton vise à favoriser le développement de l'épargne en vue de la retraite, en complément des régimes obligatoires. Il regroupe les contrats Madelin et PER dédiés à la retraite et totalise 2 262 millions d'euros (dont 81,1 millions de provisions pour participation aux excédents) sur un total de provisions mathématiques de 28 285 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2022, Les méthodes appliquées pour la constitution de ce canton dédié à la retraite ont veillé à préserver l'équité entre les assurés et ont été exposées préalablement auprès de l'ACPR. Les principes de valorisation des actifs et des passifs appliqués au canton sont identiques à ceux

appliqués pour l'entité d'assurance MACSF épargne retraite. Le collège de l'ACPR a approuvé la création de ce canton selon les modalités proposées le 10 octobre 2022 avec effet au 31 décembre 2022.

En 2022, le groupe MACSF est resté pleinement mobilisé aux côtés de professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir dans leurs activités.

II – RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels combinés du groupe MACSF sont présentés conformément à l'arrêté du 17 janvier 2001 portant homologation du règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances.

MODALITÉS DE COMBINAISON

Méthodes de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les trois sociétés mutuelles : le fonds d'établissement correspond au cumul de ces trois sociétés.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive de tout ou partie des entreprises combinées et/ou combinantes sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières, techniques et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Dans le groupe MACSF, il résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les autres sociétés (*contrôle de droit*).

Les comptes combinés sont obtenus en procédant aux opérations suivantes :

- cumul des comptes des sociétés faisant partie du périmètre des comptes combinés,
- élimination des comptes réciproques d'actif et de passif, de charges et de produits entre sociétés entrant dans le périmètre,
- neutralisation des résultats de cessions intragroupe.



L'option suivante a été retenue : les mouvements de dotation ou de reprise à la réserve de capitalisation sont retraités par écritures mouvementant le compte de résultat.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes au 31 décembre.

III – INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

1. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, les règlements 2015-11 et 2016-12 de l'Autorité des Normes Comptables et, lorsque lesdits textes ne le prévoient pas, ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

Les informations sont arrondies au millier d'euros le plus proche conformément à la réglementation.

2. BILAN

2-1. Placements

2-1.1 – Coûts d'entrée et règle d'évaluation à la date de clôture

a) Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (*à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dit*).

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeubles et de la durée d'utilisation.

Les principaux composants, amortis linéairement, sont les suivants :

- Structure (durée d'amortissement comprise entre 0 et 138 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- Clos et Couvert (durée d'amortissement comprise entre 5 et 35 ans selon la nature de l'immeuble considéré),

→ Lots techniques (durée d'amortissement comprise entre 0 et 21 ans selon la nature de l'immeuble considéré),

→ Immeuble IGT (durée d'amortissement de 20 ans),

→ Agencements (durée d'amortissement de 10 à 15 ans),

→ Terrains.

Il n'est pas retenu de valeur résiduelle.

Par ailleurs, les frais d'acquisition des immeubles sont immédiatement comptabilisés en charges.

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état récapitulatif des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

b) Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

c) Autres Placements

→ Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur prix d'achat diminué des intérêts courus.

À la date de clôture, si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres cotés est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote).

→ Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan, sur la base du prix d'achat hors frais.

Concernant les valeurs de réalisation :

- Les titres cotés sont retenus pour le dernier cours au jour de l'inventaire.
- Les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

- Les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP) sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.

→ Les opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans un compte de placements spécifique selon la règle du LIFO. Celles-ci sont couvertes par un collatéral enregistré au passif du bilan au poste Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus. Au 31 décembre le montant du collatéral est de 2 140 millions d'euros.

d) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Ces placements figurent au bilan pour leur valeur de réalisation

2-1.2. Dépréciations

a) Valeurs mobilières à revenu fixe

Conformément aux articles 123-1 à 123-5 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12 une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (*paiement des intérêts et remboursement du principal*).

b) Valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe, patrimoine immobilier

Pour chacun de ces placements pris individuellement, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Les provisions à caractère durable sont constituées ligne à ligne dans la mesure où la valeur de référence (valeur d'utilité ou de rendement) fait apparaître une décote significative et durable par rapport à la valeur nette comptable. Les titres non amortissables, relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances et de l'article R 212-11 du Code de la mutualité, dont la moins-value latente est au moins égale à 20 % au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté, sont considérés comme étant en situation de dépréciation durable.

Une valeur recouvrable est alors déterminée de manière prospective qui prend en compte un taux de rendement prudent et une durée de détention.

La moins-value constatée sur la base de cette valeur recouvrable est provisionnée.

Une dotation de provision nette de reprise pour dépréciation durable de 82,1 millions d'euros a été enregistrée portant la provision au bilan du 31 décembre 2022 à 210 millions d'euros contre 127,9 millions d'euros en 2021.

2-2. Frais d'acquisition reportés

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats « NON-VIE » constatés en charge est inscrite à l'actif du bilan.

Les frais d'acquisition des contrats « VIE » ne font pas l'objet d'une activation.

2-3. Autres immobilisations corporelles ou incorporelles

a) Actifs incorporels

Ce poste comprend principalement les logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée variant de 1 à 5 ans.

b) Actifs corporels d'exploitation

Ces actifs font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire ou dégressif, et sur des durées variant de 2 à 30 ans.

2-4. Provisions techniques

Ces provisions sont calculées sans déduction des réassurances cédées. La part à la charge des réassureurs figure à l'actif.

a) Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relatives à la couverture de risques du ou des exercices suivants.

b) Provisions d'assurance vie

b,) Provisions mathématiques des contrats en unités monétaires (euros)

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle probable des engagements pris par l'assureur et par l'assuré, éventuellement diminuées des frais d'acquisition à amortir.





Du côté de l'assureur, on retient la valeur actuelle du capital garanti, compte tenu de la probabilité de versement de ce capital ; du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques sont calculées en tenant compte de la table de mortalité et du taux d'intérêt technique utilisés pour la détermination du tarif selon les règles définies par le Code des assurances et du profil de notre population assurée.

b₂) Provision Globale de Gestion

La provision globale de gestion est constituée en application de l'article 142-6 du règlement ANC 2015-11 et 2016-12 et de l'article R-343.3 §4 du Code des assurances. Elle est constituée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion future des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

b₃) Provisions techniques spéciales de la branche 26

La provision technique spéciale cantonnée du PERP, capitalisée à un taux nul, sert à couvrir les droits des assurés. La provision technique spéciale complémentaire est constituée en application de l'article R441-7 du Code des assurances.

c) Provisions pour sinistres

En **assurance non-vie**, les sinistres sont comptabilisés par exercice de rattachement et sur la base d'une estimation des sinistres survenus, mais non encore déclarés.

La provision pour sinistres à payer représente l'estimation, nette de recours, du coût futur de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, ainsi que des frais de gestion correspondants. Les écarts entre les estimations successives en fin d'exercice sont pris en charge de sinistres de chaque exercice.

La provision pour sinistres à payer est toujours

calculée pour son montant brut. Les recours à recevoir font l'objet d'une évaluation distincte. Les provisions pour sinistres tardifs sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes : une évaluation dossier par dossier, une évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs et une évaluation basée sur les cadences de règlement observées sur les exercices antérieurs.

Compte tenu des spécificités inhérentes à la RC Médicale, une méthode basée sur les coûts moyens a été développée.

Ces provisions sont complétées, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion nécessaires pour liquider les sinistres.

En **assurance vie**, les provisions de sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

d) Provisions pour participations aux bénéfices

Elles correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés. Ces participations sont destinées à accroître leurs garanties par incorporation aux provisions mathématiques.

Les sommes portées à cette provision sont affectées aux souscripteurs au cours des huit années suivant celle au titre de laquelle elles ont été portées en provision.

e) Provisions pour égalisation

Une provision pour égalisation est constituée dans certaines catégories de risques conformément à la réglementation.

f) Provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats.

g) Provisions mathématiques des rentes

Elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes, sur les risques autres que dommages corporels.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties de responsabilité civile est calculée conformément aux dispositions de

l'article 143-2 des règlements ANC 2015-11, 2016-12 et 2018-08.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties d'invalidité est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-12 du règlement ANC 2015-11.

h) Provisions pour risques croissants

La provision pour risques croissants est constituée en application de l'article 143-17 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12 et en application de l'article R 343-7 du Code des assurances.

Elle est constituée pour les risques maladie et invalidité des contrats emprunteurs et est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

i) Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres, y compris les frais d'administration afférents et les frais de gestion des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises et les primes exigibles relatives auxdits contrats.

Ce calcul s'effectue conformément à l'article 143-7 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12.

3. COMPTE DE RÉSULTAT

3-1. Frais de gestion

a) Secteur « Assurance »

→ L'enregistrement initial des charges est effectué aux comptes par nature de dépense. Elles sont ensuite classées pour la présentation des comptes selon leur destination par application des méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination.
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, le Groupe utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

→ Le classement des charges de gestion s'effectue dans les destinations suivantes :

- Frais de règlement des sinistres,
- Frais d'acquisition, (i)
- Frais d'administration, (ii)
- Charge des placements.

i) Les frais « **d'acquisition** » regroupent les frais concernant l'acquisition de nouveaux sociétaires ou de nouveaux contrats.

ii) Les frais « **d'administration** » regroupent les frais engagés pour la gestion du portefeuille de contrats existants.

b) Secteur « Banque » et « autres activités »

Les frais généraux des sociétés de ces secteurs sont comptabilisés par nature.

3-2. Produits nets de placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de dépréciations, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés et les plus-values sur ajustements Acav.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux dépréciations, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées et les moins-values sur ajustements Acav.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/ Premier sorti ».

Les obligations convertibles en actions sont intégrées dans le champ d'application de l'article R 343-9 du Code des assurances, toutefois dans le cas particulier de titres à taux actuariel négatif à l'achat, le règlement prévoit l'exercice d'une option de classement de ces titres en R 343-10.

Le classement initial des titres lors de leur acquisition en R 343-9 ou R 343-10 a des incidences directes sur les mouvements de réserve de capitalisation. Les obligations convertibles en actions considérées





comme relevant de l'article R 343-10 ne donnent pas lieu à mouvements de la réserve de capitalisation.

Le groupe a, pour les sociétés Vie, retenu cette option, à savoir le classement des obligations à taux actuariel négatif à l'achat en R.343-10 à l'exception du fonds cantonné relevant de l'article L 441-1 du Code des assurances.

Par ailleurs, et conformément à la réglementation, les mouvements de l'exercice affectant la réserve de capitalisation constatés par le résultat dans les comptes individuels des sociétés d'assurance sont annulés.

Pour les comptes sectoriels assurance, la quote-part de gestion financière correspondant à la rémunération des fonds propres est portée dans le compte de résultat non technique ; la quote-part correspondant à la rémunération des provisions techniques est portée dans le compte de résultat technique Vie ou non-Vie.

Le calcul de ces éléments est effectué selon les dispositions des règlements ANC 2015-11 et 2016-12.

3-3. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt du Groupe est constituée par l'addition de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé.

→ Impôt exigible

Il s'agit de l'impôt payable au titre du bénéfice fiscal de l'exercice inventorié. C'est le montant de cet impôt qui est comptabilisé dans les comptes sociaux des sociétés.

→ Impôt différé

Il permet de constater un impôt correspondant au résultat économique en prenant en compte les décalages temporaires entre l'enregistrement d'un produit ou d'une charge en comptabilité et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur.

On différencie :

- l'impôt différé actif (Créance sur l'État) qui correspond à une économie future d'impôt,
- l'impôt différé passif (Dette envers l'État) dans le cas d'une imposition future.

Conformément à la loi de finances 2018, le calcul des impôts différés respecte le calendrier de changement de taux, avec une diminution progressive au taux à 25 % en 2022.

IV - PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

a) Le Groupe MACSF présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que lorsque des entreprises d'assurances constituent un ensemble dont la cohérence ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

L'obligation de combinaison est assumée par MACSF SGAM.

Sont toutefois exclues du périmètre les sociétés qui présentent les caractéristiques suivantes :

→ Sociétés dont les titres sont utilisés comme unités de compte pour des contrats d'assurance sur la vie ou dont les titres sont adossés à des contrats d'assurance vie ; il s'agit essentiellement des OPCVM et des sociétés transparentes ayant une activité immobilière de gestion locative,

→ Dans la mesure où cette exclusion n'altère pas l'image fidèle.

La société Verso Healthcare n'est pas consolidée compte tenu de son caractère non significatif au regard des données consolidées:

CHIFFRES 2021 (en milliers d'euros)	Résultat	Capitaux propres	Total Bilan
VERSO HEALTHCARE	(328)	1 975	100 008



b) Présentation des Sociétés constituant le périmètre :

b₁) MACSF SGAM, Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, a pour objectif de mettre en place et de gérer des liens de solidarité financière durables entre les sociétés affiliées.

b₂) MACSF assurances, société d'assurances « Non Vie », pratique les risques accidents corporels et maladie, les risques dommages, la responsabilité civile médicale, ainsi que la protection juridique.

b₃) MACSF prévoyance et MACSF épargne retraite, sociétés d'assurances « Vie », sont agréées pour pratiquer les opérations visées aux branches suivantes de l'article R 321-1 du Code des Assurances :

20 - VIE - Décès pour MACSF prévoyance et MACSF épargne retraite.

22 - Assurances liées à des fonds d'investissement pour MACSF épargne retraite.

24 - Capitalisation pour MACSF épargne retraite.

26 - Opérations libellées en unités de rente relevant de l'article L 441-1 du Code des Assurances pour MACSF épargne retraite.

b₄) MACSF Libéa, société d'assurance « Non Vie » est agréée pour pratiquer les risques accidents corporels et maladie, ainsi que tous les risques dommages y compris l'assistance.

b₅) MACSF RÉ S.A, société de réassurance de droit luxembourgeois.

b₆) MACSF financement, société financière, a pour objet le financement par le crédit, le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, de matériel, de mobilier et de véhicules automobiles à usage professionnel ou privé.

b₇) PIERRE PROFESSION DE SANTÉ, société civile immobilière, a pour vocation l'acquisition d'immeubles non équipés et leur location.

b₈) MÉDIAC - MÉDI ASSURANCES CONSEILS, société à responsabilité limitée, a pour objet principal la réalisation de toutes opérations de courtage d'assurances et de réassurance.

b₉) LES HORBOUTS I (SARL), est porteuse de l'ensemble immobilier « LE TRIANGLE DE L'ARCHE ».

b₁₀) SCI 10 RUE DE VALMY, FONCIERE MEDICALE N°5 et FONCIERE MEDICALE N°6, ces sociétés civiles immobilières ont pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif (respectivement des résidences étudiantes, de l'immobilier dédié aux loisirs et des résidences services seniors).

c) Synthèse : périmètre et méthode

	% contrôle	% intérêt	Méthode
MACSF SGAM	100	100	combinante
ASSURANCES / RÉASSURANCE			
MUTUELLE D'ASSURANCES DU CORPS DE SANTÉ FRANÇAIS « MACSF assurances »	100	-	combinaison
MACSF prévoyance	100	-	combinaison
MACSF épargne retraite	100	100	intégration globale
MACSF Libéa	100	100	intégration globale
MACSF RÉ S.A.	100	100	intégration globale
FINANCIER			
MACSF financement	100	100	intégration globale
IMMOBILIER			
PIERRE PROFESSION DE SANTÉ	100	100	intégration globale
LES HORBOUITS I	100	100	intégration globale
SCI 10 RUE DE VALMY	100	100	intégration globale
FONCIÈRE MÉDICALE N°5	100	100	intégration globale
FONCIÈRE MÉDICALE N°6	100	100	intégration globale
AUTRES ACTIVITÉS			
MÉDIAC - MÉDI ASSURANCES CONSEILS	100	100	intégration globale

V - NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES COMBINÉS

5-1. BILAN ACTIF

a) Écarts d'acquisition

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
ÉCARTS D'ACQUISITION	30 799	(30 799)	-

b) Actifs incorporels

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Logiciels	24 441	18 852	5 589
Autres actifs incorporels	420	315	105
TOTAL	24 861	19 168	5 694

c.) Placements des entreprises d'assurance Vie

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation ⁽¹⁾
Placements immobiliers	709 672	709 672	933 096
Actions et titres à revenu variable	2 639 399	2 467 022	2 651 874
Parts d'OPCVM actions	1 558 256	1 541 499	2 127 358
Parts d'OPCVM obligataires	1 696 322	1 673 349	1 666 861
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 679 591	18 848 063	17 054 068
Autres placements	225 534	225 534	225 534
TOTAL DES PLACEMENTS	25 508 774	25 465 139	24 658 790
Total des placements cotés	21 658 214	21 638 841	20 021 692
Total des placements non cotés	3 850 560	3 826 298	4 637 098

(1) La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires ainsi qu'à des impositions.



c.) Placements des entreprises d'assurance Non-Vie

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation ⁽¹⁾
Placements immobiliers	154 634	118 069	333 884
Actions et titres à revenu variable	147 588	133 914	141 747
Parts d'OPCVM actions	90 721	90 380	88 461
Parts d'OPCVM obligataires	84 531	84 531	80 960
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 235 008	2 235 040	2 022 152
Autres placements	35	35	35
Dépôts auprès des entreprises cédantes assimilées	5 696	5 696	5 696
TOTAL DES PLACEMENTS	2 718 212	2 667 664	2 672 935
Total des placements cotés	2 113 153	2 099 170	857 454
Total des placements non cotés	605 059	568 494	1 815 480

(1) La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires ainsi qu'à des impositions.

d) Placements représentant les engagements en unités de compte

	Valeur
Placements immobiliers	696 402
Parts d'OPCVM actions	140 909
Parts d'OPCVM obligataires	4 292 732
TOTAL DES PLACEMENTS	5 130 043

e) Placements des autres entreprises

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	485 147	453 731	654 500
Actions et titres à revenu variable	-	-	-
Parts d'OPCVM actions	-	-	-
Parts d'OPCVM obligataires	34 991	34 991	34 999
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Autres placements	-	-	-
TOTAL DES PLACEMENTS	520 137	488 722	689 500
Total des placements cotés	34 991	34 991	34 999
Total des placements non cotés	485 147	453 731	654 500

f) Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

	Non vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	2 699	-	2 699
Provisions d'assurance vie	-	1 265	1 265
Provisions pour sinistres	134 434	(0)	134 434
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-
Provisions pour égalisation	-	-	-
Autres provisions techniques	102 118	-	102 118
TOTAL	239 250	1 265	240 515

g) Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

	Montant brut	Provision	Montant net
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	182 545	(838)	181 707
Créances nées d'opérations de réassurance	27 832	-	27 832
TOTAL	210 377	(838)	209 539

Toutes ces créances sont à moins d'un an.

5-2. BILAN PASSIF

a) Capitaux propres du groupe

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (Part du Groupe)

	Fonds d'établissement	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres réserves	Total autres	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 2021	7 929	2 074 458	264 985	1 250 922	1 250 922	3 598 294
Variation de périmètre						
Autres mouvements						
Affectation du résultat (n-1)		209 918	(264 985)	55 067	55 067	
Résultat de l'exercice			246 889			246 889
SITUATION À LA CLÔTURE 2022	7 929	2 284 376	246 889	1 305 989	1 305 989	3 845 182

b) Passifs subordonnés

Néant.

c) Provisions techniques

	Non vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	206 444	-	206 444
Provisions d'assurance vie	-	22 123 340	22 123 340
Provisions pour sinistres à payer	1 630 155	160 570	1 790 725
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	885	1 018 262	1 019 147
Provisions pour égalisation	85 057	14 520	99 577
Autres provisions techniques	278 258	3 451	281 709
SOUS-TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	2 200 798	23 320 143	25 520 942
Provisions techniques des contrats en unités de compte		5 094 332	5 094 332
TOTAL	2 200 798	28 414 476	30 615 274

d) Provisions pour risques et charges

	2021	Dotations nettes de reprises	2022
Provisions pour perte de change	639	(639)	-
Provisions pour litiges	4 080	446	4 526
Provisions diverses	314	951	1 264
TOTAL	5 033	758	5 790

e) Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

	Non vie	Vie	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	18 987	852	19 839
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 774	1 039	7 812
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	28 180	1 265	29 445
TOTAL	53 941	3 155	57 096

Ces dettes sont à moins d'un an.

f) Autres dettes

	2022	2021
Autres emprunts, dépôts reçus	2 142 102	1 311 004
Autres dettes	152 018	156 571
TOTAL	2 294 120	1 467 575
dont dépôts et emprunts sur collatéral	2 140 009	1 308 972

g) Impôts différés

Évolution des impôts différés

Impôts différés passif à l'ouverture	13 702
Impôts différés au compte de résultat	4 805
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF NETS À LA CLÔTURE	18 507

Décomposition des impôts différés au 31 décembre 2022

Impact des écarts d'évaluation sur les immeubles	17 855
Autres différences temporaires	651
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF À LA CLÔTURE	18 507

Preuve d'impôt

	2022
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	246 889
- Impôt exigible	4 035
- Impôt différé	4 805
CHARGE TOTALE D'IMPÔT	8 840
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	255 729
- Taux d'impôt théorique	25,83%
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	66 055
- Incidence des différences de taux	(57 042)
- Différences permanentes	(172)
CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT	8 840
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	3,46%



5-3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Entreprises d'Assurance	2022	2021
ENGAGEMENTS REÇUS	113	113
ENGAGEMENTS DONNÉS	1 335 958	1 266 234
· avals, cautions et garanties de crédit	1 321 811	1 251 225
· titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
· autres engagements sur titres, actifs ou revenus	14 142	14 999
· autres engagements donnés	5	10
VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES	186 330	205 438
AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS	-	-

Entreprises du Secteur Bancaire	2022	2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	126 247	137 064
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	-	-

Autres Entreprises	2022	2021
ENGAGEMENTS REÇUS	-	-
· entreprises d'assurance	-	-
· entreprises du secteur bancaire	-	-
· autres entreprises	1 368	1 792
ENGAGEMENTS DONNÉS	-	-

5-4. COMPTE DE RÉSULTAT

a) Produits financiers nets de charges

Détail par nature des produits et charges des placements techniques et non techniques de l'assurance

	Non vie	Vie	Autres activités	2022	2021
Revenus des placements	55 412	575 281		630 693	560 138
Autres produits des placements	4 825	64 510		69 335	168 576
Produits provenant de la réalisation des placements	16 880	389 784		406 664	325 487
Ajustements ACAV (plus-value)		24 473		24 473	525 869
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(7 240)	(8 399)		(15 639)	(18 118)
Autres charges des placements	(9 861)	(137 267)		(147 128)	(60 320)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(11 146)	(120 650)		(131 796)	(118 891)
Ajustements ACAV (moins-value)		(420 887)		(420 887)	(26 998)
Résultat financier			403	403	61
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	48 870	366 845	403	416 118	1 355 804

b) Charges de gestion

	Non vie	Vie	Activités bancaires	Autres activités	TOTAL
Charges de personnel ⁽¹⁾	133 077	19 756	22	3 908	156 763
Impôts et taxes ⁽¹⁾	17 373	10 445	53	619	28 490
Charges externes	(9 672)	53 042	685	11 839	55 894
Dotations aux amortissements et provisions	5 668				5 668
Charges diverses	6 246	96	2 225	6	8 573
CHARGES DE GESTION PAR NATURE	152 693	83 339	2 985	16 372	255 389

(1) Y compris participation, intéressement et les impôts et taxes rattachés.

VI - INFORMATIONS SECTORIELLES

6-1. COMPTES DE RÉSULTAT SECTORIELS

a) Compte technique de l'assurance Non Vie

	2022		2021	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	693 635	17 653	675 982	659 262
· Primes	709 225	17 849	691 377	662 443
· Variation des primes non acquises	(15 591)	(196)	(15 395)	(3 180)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	24 990		24 990	21 769
Autres produits techniques	14 889		14 889	18 643
Charges des sinistres	(515 158)	2 553	(517 711)	(525 499)
· Prestations et frais payés	(494 155)	(8 297)	(485 859)	(455 347)
· Charges des provisions pour sinistres	(21 003)	10 850	(31 852)	(70 152)
Charges des autres provisions techniques	(18 668)	2 838	(21 506)	14 745
Participation aux résultats	(758)		(758)	(87)
Frais d'acquisition et d'administration	(116 181)	(335)	(115 846)	(115 130)
· Frais d'acquisition	(65 596)		(65 596)	(61 645)
· Frais d'administration	(50 584)		(50 584)	(53 576)
· Commissions reçues des réassureurs		(335)	335	91
Autres charges techniques	(12 248)		(12 248)	(11 667)
Variation de la provision pour égalisation	(1 083)		(1 083)	(4 980)
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	69 418	22 709	46 709	57 055
Participation des salariés et intéressement	(5 610)		(5 610)	(5 940)
Produits nets des placements hors part du compte technique	23 881		23 881	19 756
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	87 689	22 709	64 980	70 872



b) Compte technique de l'assurance Vie

	2022		2021	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	1 471 351	26 692	1 444 659	1 512 881
Part du compte technique dans les produits nets de placements	700 991		700 991	758 810
Ajustements ACAV (plus-values)	24 473		24 473	525 869
Autres produits techniques	37 618		37 618	33 189
Charges des sinistres	(1 236 460)	(4 571)	(1 231 889)	(1 285 022)
· Prestations et frais payés	(1 241 249)	(4 833)	(1 236 416)	(1 287 260)
· Charges des provisions pour sinistres	4 789	261	4 527	2 238
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	357 261	(508)	357 768	(521 127)
· Provisions d'assurance vie	487 983	(508)	488 491	582 867
· Provisions sur contrats en unités de compte	(136 389)		(136 389)	(1 104 177)
· Autres provisions techniques	5 667		5 667	183
Participation aux résultats	(731 687)	(14 082)	(717 605)	(732 864)
Frais d'acquisition et d'administration	(54 881)	(6 087)	(48 794)	(44 682)
· Frais d'acquisition	(34 769)		(34 769)	(31 918)
· Frais d'administration	(20 112)		(20 112)	(18 793)
· Commissions reçues des réassureurs		(6 087)	6 087	6 029
Ajustements ACAV (moins-values)	(420 887)		(420 887)	(26 998)
Autres charges techniques	(383)		(383)	(582)
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	147 396	1 444	145 951	219 475
Participation des salariés et intéressement	(18 200)		(18 200)	(21 192)
Produits nets des placements hors part du compte technique	62 268		62 268	56 537
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	191 463	1 444	190 019	254 820

c) Compte de résultat du secteur bancaire

	2022	2021
Intérêts et produits assimilés	889	1 010
Intérêts et charges assimilés	(417)	(286)
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions perçues	-	-
Commissions versées	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
Gains ou pertes sur opérations de placement	-	-
Autres produits d'exploitation	22 697	18 339
Autres charges d'exploitation	(104)	(74)
PRODUIT NET BANCAIRE	23 066	18 988
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(2 970)	(2 480)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(19 892)	(16 294)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	204	214
Coût du risque	-	-
Gains ou pertes sur titres de participations et parts dans les entreprises liées (y compris portefeuille TIAP)	-	-
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE (AVANT IMPÔT)	204	214

d) Compte d'exploitation des autres activités

	2022	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	23 524	25 151
Autres produits d'exploitation	717	2 744
Achats consommés	(2 491)	(4 442)
Autres charges d'exploitation	(6 135)	(4 318)
Impôts et taxes	116	53
Dotations aux amortissements et provisions	(14 472)	(14 912)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 260	4 276
Charges et produits financiers	403	61
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE (AVANT IMPÔT)	1 663	4 337

6-2. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

Ventilation du chiffre d'affaires combiné

	2022	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES NON VIE		
Auto :		
· Dommages	117 299	106 598
· Responsabilité civile	52 843	53 507
Dommages corporels	267 960	268 603
Dommages aux biens :		
· Particuliers	75 125	70 392
· Professionnels	33 395	31 080
Responsabilité civile	102 796	96 668
Protection juridique et divers	40 611	38 678
Catastrophes naturelles	12 922	12 157
Constructions et chantiers		
Cautions	1 085	735
Acceptations autres	785	4 826
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES NON VIE	705 005	683 447
Variation "Primes à annuler"	4 220	(4 424)
TOTAL "PRIMES" NON VIE	709 225	679 023
CHIFFRE D'AFFAIRES VIE		
Capital variable	394 499	469 861
Décès-vie grande branche et collectives	61 239	60 563
Primes Épargne-Retraite	1 015 613	1 007 238
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES VIE	1 471 351	1 537 662
CHIFFRE D'AFFAIRES "ACTIVITÉ SECTEUR BANCAIRE"	23 587	19 349
CHIFFRE D'AFFAIRES "AUTRES ACTIVITÉS"	23 524	25 151
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 227 686	2 261 185

Le chiffre d'affaires est réalisé majoritairement en France.

VII - AUTRES INFORMATIONS

7-1. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉES

Les engagements d'indemnité de départ en retraite sont couverts par des contrats d'assurance

7-2. EFFECTIFS MOYENS DES SALARIÉS

L'effectif moyen est égal à la moyenne arithmétique

2022	2021
1 650	1 644

des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile et liés à l'entreprise par un contrat de travail (CDI, CDD, apprentis et contrats professionnels) selon l'article D 123-200 du Code de commerce (PCG art. 832-19, 833-19, 834-14 et 835-14).

7-3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2022 est de 430 milliers d'euros.

7-4. INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le régime de l'intégration fiscale a été adopté.

MACSF SGAM en est tête de groupe et les sociétés membres sont : MACSF assurances, MACSF épargne retraite, MACSF prévoyance, MACSF Libéa, MACSF financement, MÉDIAC, HORBOUTS I, SCI 10 RUE DE VALMY, FONCIERE MEDICALE N°5, FONCIERE MEDICALE N°6, MACSF immobilier et MACSF invest.

VIII - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements survenus dans le système bancaire touchant plus particulièrement SVB (Silicon Valley Bank) et Crédit Suisse après la clôture 2022 sont sans impact sur les comptes des sociétés et du groupe MACSF.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

DELOITTE & ASSOCIÉS

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes
de Versailles

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

MAZARS

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes
de Versailles

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense



À l'assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle MACSF SGAM

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société de groupe d'assurance mutuelle MACSF SGAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Evaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers

Risque identifié et principaux jugements

Votre société détermine des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article



R. 343-10 du code des assurances sur la base d'une estimation de la valeur recouvrable à un horizon de détention donné, selon les modalités exposées dans la note III.2.1.2 de l'annexe.

L'estimation de la valeur recouvrable des placements financiers est déterminée de manière prospective par application d'un taux de rendement prudent sur un horizon de détention probable des placements concernés.

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction et du montant de la provision constituée 210 millions d'euros au 31/12/2022 nous considérons que l'estimation des valeurs recouvrables servant de base à la détermination des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers constitue un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions à caractère durable, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons contrôlé la valeur de marché des titres.
- Nous avons identifié les titres présentant une moins-value latente au moins égale à 20 % pendant les six derniers mois précédant la fin de l'exercice 2022.
- Nous avons apprécié le montant des provisions constituées au regard de leur valeur recouvrable notamment sur les points suivants :
 - La cohérence de l'horizon de détention retenu pour chacune des catégories de placements avec ceux utilisés au titre des exercices précédents ainsi qu'avec la capacité de votre société à détenir ces

placements jusqu'à l'horizon concerné et avec les intentions de la direction,

- Le caractère prudent et justifié de la prime de risque utilisée pour déterminer la valeur recouvrable.

Comptabilisation des opérations de prêts de titres

Risque identifié et principaux jugements

Les opérations de prêts de titres figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'élèvent à 2 140 millions d'euros et représentent un poste important de l'actif.

Les opérations de prêts de titres sont conclues entre une entité du groupe MACSF (prêteur) et la banque emprunteuse.

La gestion quotidienne de ces opérations ainsi que leur comptabilisation par le groupe requièrent la mise en place d'un processus de suivi notamment de la valorisation des titres prêtés et du collatéral reçu.

Compte tenu de l'importance du poste nous avons considéré que la comptabilisation des opérations de prêts de titres constitue un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses

Afin d'apprécier le montant comptabilisé des opérations de prêts de titres, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prise de connaissance des schémas comptables associés à ces opérations au bilan et au compte de résultat ;
- Prise de connaissance de l'environnement de contrôle interne des processus de gestion du collatéral et de comptabilisation des opérations ;



- Rapprochement entre la comptabilité et le relevé du dépositaire pour les titres prêtés et le collatéral ;
- Vérification de la conformité du collatéral reçu au 31/12/2022 par rapport aux conditions conclues avec la banque emprunteuse, notamment sur les caractéristiques du collatéral reçu (montant, éligibilité, ajustement haircut) au regard des titres prêtés ;
- Contrôle de la correcte comptabilisation des intérêts sur prêts de titres.

Évaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

Risque identifié et principaux jugements

Les provisions pour sinistres à payer en assurance non-Vie figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 1 630 millions d'euros hors recours, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent essentiellement à une estimation des prestations connues mais non réglées ainsi qu'une estimation des prestations non connues ou tardives des contrats, tel que présenté dans la note III.2.4. de l'annexe.

Ces estimations s'appuient sur des simulations permettant de déterminer la charge ultime de chaque sinistre connu ainsi que sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note III.2-4. de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir et des modalités de calcul à utiliser. Compte tenu du poids relatif de ces provisions

au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, nous avons eu recours à nos actuaires. Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clé relatifs à la détermination de cette provision ;
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation de la provision ;
- Apprécier le retraitement des données historiques servant de base à l'estimation de la provision et la stabilité des paramètres d'estimation ;
- Effectuer un rapprochement entre les données de gestion et les montants comptabilisés ;
- Apprécier le recours aux dates de survenance et aux dates de réclamation qui servent de base à l'estimation de la provision ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul de la provision, avec une attention particulière apportée à la prise en compte de la surinflation ;
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement).



VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles présentées dans la note 1.5.4 « Solvabilité » du rapport de gestion, extraites du rapport prévu par l'article L. 356-23 du Code des assurances.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MACSF SGAM par l'assemblée générale du 12 octobre 2005 pour Deloitte & Associés et par celle du 21 juin 2012 pour Mazars.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés était dans la 18^{ème} année de sa mission sans interruption, compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates, et Mazars dans la 11^{ème} année, dont cinq années depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L.820-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES COMBINÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société de groupe d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société de groupe d'assurance mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.



RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES COMBINÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société de groupe d'assurance mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

→ il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques,

et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société de groupe d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies



ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa

connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 27 avril 2023
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Jean-Claude PAULY
Associé

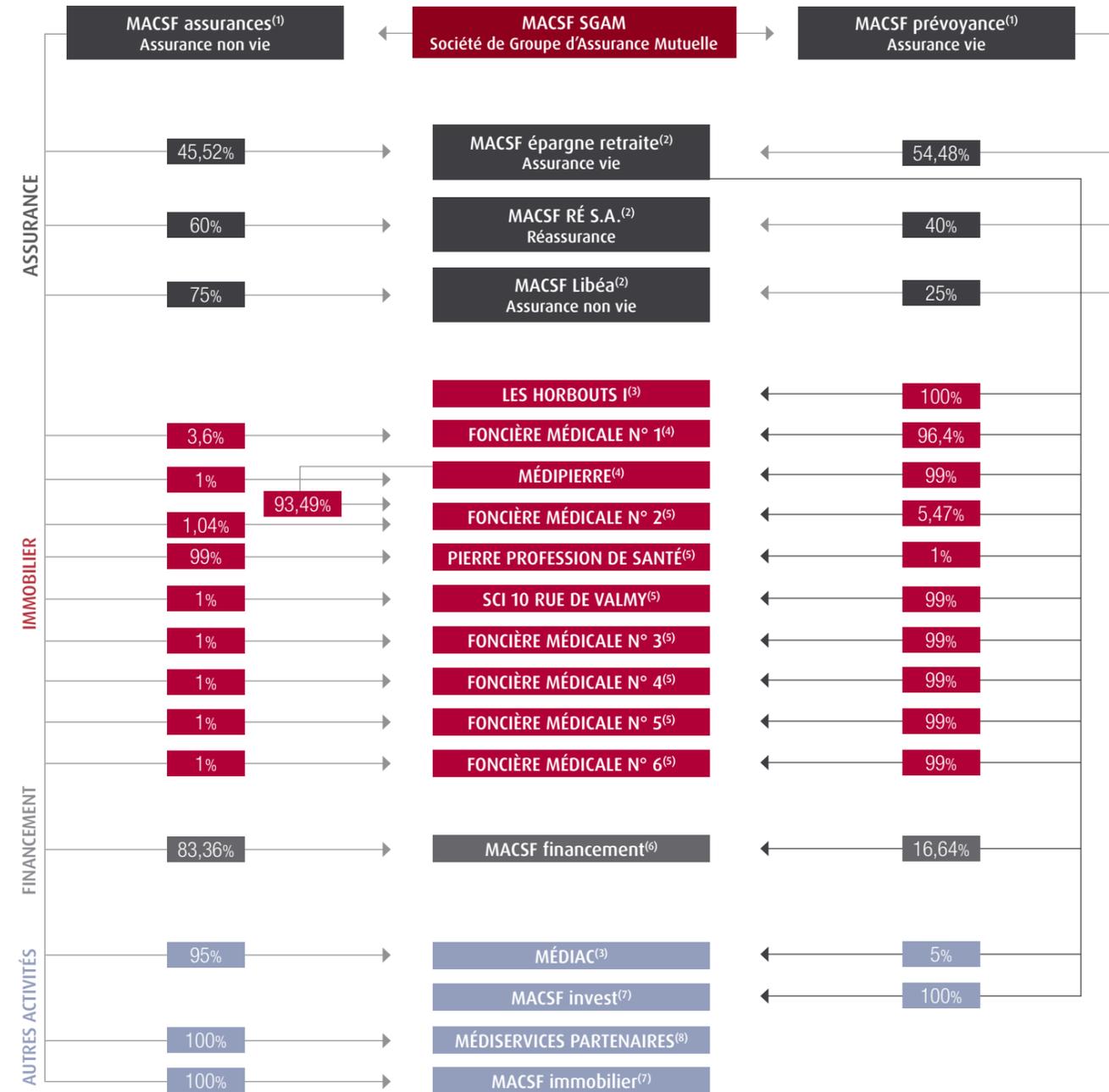
DELOITTE & ASSOCIÉS

Estelle SELLEM
Associée



ORGANIGRAMME DU GROUPE

AU 31 DÉCEMBRE 2022*



(1) Société d'assurance mutuelle. (2) Société anonyme. (3) SARL. (4) SCI support Acavi. (5) SCI. (6) Société anonyme à directoire. (7) SAS. (8) Société anonyme coopérative.

* Cet organigramme n'inclut pas les participations minoritaires et/ou à caractère d'investissement.

MACSF SGAM

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : Cours du Triangle
10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche
92919 LA DEFENSE CEDEX
SIREN N°488 324 617 - SIRET N°488 324 617 00015

MACSF épargne retraite

Société Anonyme au capital de 58 737 408 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
403 071 095 RCS NANTERRE

MACSF assurances

Société d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
SIREN n° 775 665 631

MACSF prévoyance

Société d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
SIREN n° 784 702 375

MACSF Libéa

Société Anonyme au capital de 40 000 000 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
440 214 310 RCS NANTERRE

Ensemble, prenons soin de demain

